



Printemps 2019

n° 13

APMAD

Association pour le Maintien
à Domicile

gérant le SSIAD

Service de Soins Infirmiers
A Domicile

98 av. de Fontainebleau
77310 St Fargeau Ponthierry

Téléphone : 01 64 38 12 40
apmad@wanadoo.fr

Suivez l'actualité
de l'APMAD sur

www.apmad.fr

Présidente

Hélène DECLERCQ

La Lettre d'information de l'APMAD

Retour sur l'Assemblée Générale du 2 AVRIL 2019

Extraits

Le **Rapport moral** a retracé les points marquants de **2018**, année d'élaboration, de concertation et de dépôts de dossiers :

- Lancement de la Téléconsultation, en phase expérimentale dès juillet, pour une mise en œuvre en octobre : 1^{er} SSIAD seine et marnais à mettre en place ce dispositif léger, mobile et sécurisé
- Continuité des soins la nuit en EHPAD avec 4 établissements partenaires
- Dépôt de dossier d'une action innovante « *Centre de Santé Mobile* » par l'Hôpital Forcilles, porteur et partenaire, auprès de l'Agence Régionale de Santé : nous restons en attente de la réponse.

2019 annonce la phase « diagnostic et négociation » du 1^{er} CPOM - contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens - la perspective d'ouvrir un nouveau service - Service d'Aide A domicile mandataire - et l'élaboration du 2^{ème} Projet Associatif à l'automne.



Point d'étape sur les 2 PROJETS en cours

- **Dernier bilan du Projet Associatif 2015-2020 avant échéance**

Composé de 4 axes de travail et 14 actions

- *Gouvernance associative*
- *Soutien au SSIAD dans sa démarche qualité*
- *Ouverture sur son environnement*
- *Lisibilité Visibilité,*

le Projet Associatif aborde sa dernière année avec une réalisation à 100 % pour 3 des 4 axes. L'axe 3 *Ouverture sur son environnement* se poursuit.

- **Bilan intermédiaire du Projet d'Etablissement 2016-2021 SSIAD**

Sur les 4 objectifs et 116 actions

- *Amélioration continue de la démarche qualité*
- *Professionnalisation du SSIAD*
- *Nouvelles Orientations*
- *Ouverture du SSIAD à et sur son environnement*

74 % des actions sont réalisées ou en cours d'effectivité.

Ces Projets sont évalués régulièrement, validés annuellement en conseil d'administration et présentés en assemblée générale. ...



L'implantation de l'APMAD (association et SSIAD) sur le territoire

L'Association et le SSIAD participent à différents groupes de travail, comités et instances, au sein de la fédération FEHAP, de l'Agence Régionale de Santé Ile de France et délégation départementale et différents groupes de travail de professionnels. Cette année, le SSIAD compte 34 conventions formalisées avec différentes structures du champ social et médico-social et sanitaire.

Printemps 2019

n° 13

PAGE 2

APMAD
Association pour le Maintien
à Domicile

gérant le SSIAD

Service de Soins Infirmiers

A Domicile

98 av. de Fontainebleau
77310 St Fargeau Ponthierry

Téléphone : 01 64 38 12 40
apmad@wanadoo.fr

Secteur géographique
d'intervention du SSIAD

Arbonne la Forêt, Barbizon,
Boissise le Roi, Cély en Bière,
Chailly en Bière, Fleury en
Bière, Perthes en Gâtinais,
Pringy, Saint Martin en Bière,
Saint Germain sur Ecole, Saint
Sauveur sur Ecole, Saint
Fargeau Ponthierry, Villiers en
Bière.

A bientôt

37 ans d'existence et les 5 dernières années d'évolution

dates	Etapes structurantes et stratégiques
2019	. CPOM phase Diagnostic et Négociation : signature en décembre . Elaboration 2 ^{ème} Projet Associatif . Projet d'ouverture d'un nouveau service : SAD mandataire
2018	Lancement plusieurs actions innovantes du SSIAD soutenues par l'ARS Ile de France et Délégation Départementale de Seine et Marne
2017	Extension à 80 places autorisées pour Personnes Agées
2016	Refonte anticipée Projet d'Etablissement 2016 – 2021 SSIAD
2015	1 ^{er} Projet Associatif adopté pour les 5 années à venir
2014	Evaluation Externe Démarche Qualité renforcée Changement de gouvernance et d'organisation. Prise de fonction d'une directrice diplômée
1988 2007	Successions d'extensions géographiques et nombre de places autorisées jusqu'à 13 communes et 72 places Personnes Agées
1983	Ouverture du SSIAD avec 20 places PA sur 3 communes
1982	Création de l'APMAD association gestionnaire de droit privé à but non lucratif

Favoriser la prise en charge et le maintien à domicile des patients aux situations complexes.

Le 15 avril dernier s'est tenue une réunion d'information sur les **relais de proximité** facilitant la prise en charge et le maintien à domicile des patients aux situations complexes, organisée en partenariat avec le SSR – Soins de Suite et de Réadaptation - Le Prieuré à Avon et les Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC) Sud 77, à destination des médecins libéraux, infirmiers/ières libéraux/rales, kinésithérapeutes, pharmaciens, assistantes sociales des hôpitaux, psychologues et EHPAD du territoire d'intervention du SSIAD (13 communes). L'objectif était de mieux se connaître afin de développer le dynamisme du territoire.

La quarantaine de participants a fortement apprécié cette initiative. Les organisateurs remercient la Ville de Saint Fargeau Ponthierry qui avait mis gracieusement le Club House de la Base de Loisirs à disposition.



Printemps 2019

n° 13

PAGE 3

SPECIAL

SSIAD

Bonjour,

Lors de l'enquête annuelle de satisfaction adressée en octobre 2018, 82 % des usagers ont répondu et 88 % sont prêts à recommander le SSIAD de Saint Fargeau Ponthierry autour d'eux. Ils ont ainsi exprimé la confiance qu'ils lui accordent. Ouvert depuis 36 ans sur autorisation de l'ancienne Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (devenue Agence Régionale de Santé ARS) le **Service de Soins Infirmiers A Domicile** a évolué, s'est professionnalisé ces dernières années depuis le changement de gouvernance et de dirigeance. Tout récemment, il a mis en œuvre des actions innovantes soutenues par l'ARS et qui s'inscrivent dans la lutte contre la pénurie de compétences médicales.

Les informations ci-dessous sont extraites en partie du Document Individuel de Prise en charge qu'ils ont signé lors de leur entrée.

Rappel des missions spécifiques d'un SSIAD

Le SSIAD a pour mission de :

- Favoriser le maintien à domicile d'une personne en perte d'autonomie, en s'inscrivant dans son projet de vie malgré l'âge, la maladie ou le handicap.
- Eviter ou écourter une hospitalisation.
- Favoriser et faciliter le retour à domicile après une hospitalisation.
- Eviter ou retarder l'entrée en institution.
- Favoriser le choix de vie de la personne.
- Lutter contre l'isolement.
- Accompagner la personne et son entourage tout au long de la prise en charge, dans la dignité jusqu'au bout de la vie.

Vigie du système de santé, il est un acteur essentiel du maintien à domicile, **en complément des services à la personne** (dont les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile – SAAD) des portages de repas, des transports, etc...). Il intervient sur prescription médicale. Il joue un **rôle de coordination gérontologique de premier plan** auprès des différents professionnels de santé, et notamment auprès des médecins traitants des usagers du SSIAD.

L'équipe soignante, placée sous la responsabilité de la directrice

- **l'aide-soignant** : il intervient sous le contrôle de l'infirmier et par délégation. Il assure les soins d'entretien et de continuité de la vie de la personne accompagnée, les aides nécessaires pour accomplir les actes de la vie quotidienne et le soutien psychologique. Il contribue à compenser partiellement ou totalement les incapacités fonctionnelles afin de maintenir les fonctions vitales ou de permettre de retrouver de l'autonomie.
- **l'infirmier** : il collabore à la réalisation des soins pris en charge par l'aide-soignant, si nécessaire. Il réalise tous les soins techniques prescrits par le médecin traitant ou le médecin spécialiste. Il supervise le travail des aides-soignants, se charge d'une partie de la prévention et de l'éducation sanitaire par une visite mensuelle de l'ensemble des usagers. L'infirmier effectue les soins prescrits par le médecin traitant.
- **L'IDEC** : Responsable de la prise en charge, l'Infirmière Coordinatrice veille à la qualité et la continuité des soins. Elle anime et encadre l'Equipe soignante. Les Infirmiers Diplômés d'Etat et IDEC préconisent, voire prescrivent, tout le matériel dont ils pourraient avoir besoin pour pouvoir effectuer les soins prescrits par le médecin traitant.

A ce titre, la location du gros matériel (lit médicalisé, fauteuil confort...) reste une option à privilégier sur l'achat, grâce à la souplesse garantie par le loueur chaque fois que de besoin - entretien, reprise ou échange, évolution du type de matériel

...

Direction

Virginie DRECQ



Printemps 2019

n° 13

PAGE 4

**SPECIAL
SSIAD**

L'APMAD innove

Téléconsultation

Continuité des
soins la nuit en
EHPAD

Outils connectés
pour l'aide au
diagnostic (verres
à boire connectés,
ECG connecté,
lecteur instantané
de TP-INR)

Professionnalisation de l'équipe soignante, administrative et de direction

Pour garantir des interventions de qualité, sécurisées et adaptées aux besoins des usagers, le plan de formation, adapté aux missions du SSIAD et aux personnes accompagnées, est établi annuellement. Il prend en compte les propositions des salariés.

Financement *sans frais pour l'utilisateur !*

L'Agence Régionale de Santé, l'autorité accordant l'autorisation de fonctionner, fixe les tarifs du SSIAD et donc sa dotation globale annuelle. Les prestations du **SSIAD sont financées à 100%** par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM). En conséquence, l'utilisateur qui possède une attestation d'ouverture de droits à jour ne supporte aucune charge financière directe pour les interventions effectuées.

Droit des usagers et leur libre choix des prestataires

Les usagers sont libres de choisir leur Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, pharmacien, fournisseur de matériel médical, transporteur ...

Le SSIAD s'engage à leur donner des conseils sur demande et surtout à respecter leur choix.

Le SSIAD de Saint Fargeau Ponthierry et Environs, soucieux de toujours mieux répondre aux besoins et attentes des personnes accueillies

- Afin de respecter les différents droits et choix et ainsi assurer la continuité des interventions, les usagers et leur familles sont invités à **contacter** la direction et/ou l'infirmière coordinatrice du SSIAD pour la **mise à jour des éléments les concernant**.
- **En projet, l'ouverture d'un Service d'Aide à Domicile**

Pour répondre aux demandes de plus en plus fréquentes, notamment pour n'avoir qu'un seul et même interlocuteur pour les soins et l'aide à la personne, l'APMAD entame les démarches d'ouverture d'un nouveau service : un Service d'Aide à Domicile mandataire : l'utilisateur est l'employeur de son intervenant et l'APMAD l'accompagne dans les démarches : contrats, conseils, URSSAF, gestion des éléments de salaires ... au nom de l'utilisateur et sur son autorisation (mandat).

L'APMAD aura l'occasion ultérieurement de vous informer plus précisément sur ce projet.

Merci !